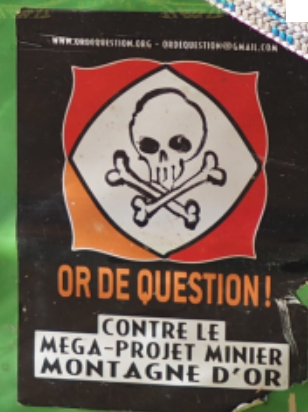


N°293
2€30

BILLET D'AFRIQUE

JANVIER 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

COLONIE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

CFA / Guyane / Rwanda / Archives

Théorie du complot

La journaliste Judi Rever se répand dans les médias déjà connus pour leurs positions négationnistes concernant le génocide des Tutsis, tel *Marianne*, dont la directrice Natacha Polony déclarait le 18 mars 2018 sur *France Inter* face à Raphaël Glucksmann : « on avait des salauds face à d'autres salauds », propos qui font actuellement l'objet d'une plainte pour négationnisme déposée par les associations Ibuka et la LICRA. Judi Rever va maintenant plus loin, jusqu'à citer un certain Martin, ancien soldat du FPR, dont elle reprend la thèse à son compte : « l'identité de l'organisateur et responsable ultime des massacres abominables de Bisesero ne fait aucun doute. Il affirme que le cerveau en était Paul Kagame lui-même. » (*Marianne*, 20/12) Et de développer longuement cet argumentaire de l'infiltration FPR au sein des tueurs, des interahamwes, afin de leur prêter main forte pour apparaître ensuite comme le sauveur de l'horreur. Non seulement à Bisesero, mais de manière systématique : les Hutus victimes du machiavélisme des Tutsis... L'ensemble de ces propos et de son acharnement à voir en Kagame le chef d'orchestre d'un complot contre les siens décredibilise son auteur.

Nostalgie coloniale

Le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) de Saint-Denis expose une affiche à la gloire des troupes coloniales sur la porte d'un de ses bureaux, nous apprend *Le Parisien* (07/12) : « Des palmiers, un chameau, un militaire originaire de l'hexagone, casque de colon visé sur la tête écoutant attentivement un indigène tiraillé » pour illustrer le slogan « Engagez-vous dans les troupes coloniales ». L'affiche « sert tout simplement à décorer, défend, droit dans ses bottes, le Colonel et responsable de recrutement en Ile-de-France et en Outre-Mer, Cyril Leprêtre » qui estime néanmoins que « c'est une fierté d'avoir eu des troupes coloniales. » C'est vrai que si l'on juge de leur efficacité au nombre de massacres commis,

il n'y a pas de quoi rougir. Ce décorum n'aurait gêné ni les quelque 110 engagés qui se sont présentés depuis l'ouverture récente du centre, ni... la ministre de la Défense Florence Parly qui a visité les lieux le 15 novembre dernier. Comme l'expliquait Gwendal Rouillard, député LREM membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées interrogé sur l'opération Barkhane (*RFI*, 26/11) : « La colonisation ça ne m'intéresse pas, ça ne nous intéresse pas », puisque, comme Macron, il appartient « à une génération qui n'a absolument pas connu la colonisation, à part dans les livres d'histoire (...). Ce qui nous intéresse c'est d'avoir la France membre du Conseil de sécurité des Nations Unies », et donc une belle armée fière de ses traditions expéditionnaires.

Apprentis sorciers

L'attaque du camp d'Inates le 10 décembre dernier, qui a fait plus de 70 morts et un nombre inconnu de disparus parmi les militaires nigériens, a été revendiquée par l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), comme d'autres attaques meurtrières contre des camps militaires maliens les semaines précédentes. Encore une fois, saluons la clairvoyance des responsables de l'opération Barkhane qui avaient fait de la lutte contre ce groupe leur priorité en 2017-2018 et qui pensaient en avoir terminé avec un mouvement « totalement désorganisé, près de la rupture » (*LeMonde.fr*, 23/07/18) auquel ils avaient infligé un « affaiblissement très fort » *AFP*, 23/03/2019) au point de faire du Liptako et de Ménaka « une zone où l'on vit mieux » car « la vie y est plus confortable » (*AFP*, 02/04/19). Il faut rappeler que les militaires français avaient alors fait le choix de s'appuyer sur deux milices locales qui avaient leur propre agenda et ont commis de nombreuses exactions : le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) et le Gatia. « Les militaires français ne voyaient à l'époque que les gains opérationnels. De fait, cette coopération a permis de démanteler des cellules djihadistes. Elle a mis un coup d'arrêt momentané à la montée en puissance de l'EIGS », rappelle le journaliste Rémi Carayol (*Orient XXI*, 18/12). Mais c'était jouer avec le feu : « paradoxalement, la coopération de Barkhane avec le MSA et le Gatia, qui a duré jusqu'à l'automne 2018, a renforcé les djihadistes. Ils ont pu recruter en mobilisant des communautés menacées », explique Hannah Armstrong, chercheuse au sein du think tank International Crisis Group (ICG) (*Libération*, 12/12). « En dépit de succès militaires ponctuels, le

recours à ces groupes à des fins contre-insurrectionnelles renforce les tensions intercommunautaires et menace d'embraser la région », alertait un rapport ICG dès juin 2018.

Ouattara fait le ménage

Conforté par la visite de Macron le 21 décembre dernier, Ouattara poursuit le grand ménage entrepris avant la prochaine élection présidentielle. C'est au tour de Guillaume Soro, son ancien allié avec lequel les tensions couvaient depuis 2017, d'en faire les frais. Un mandat d'arrêt international a été émis, lundi 23 décembre, par la justice ivoirienne (aussi indépendante que du temps du parti unique) contre l'ex-chef de la rébellion qui venait de se déclarer candidat pour le scrutin de 2020. Pour l'occasion, on a exhumé d'intéressants enregistrements : « M. Soro y assure auprès de ses interlocuteurs avoir ses hommes "positionnés un peu partout" en vue de profiter d'une insurrection populaire". Dans le tourbillon des accusations, Afoussiata Bamba, l'une de ses proches, reconnaît que ces propos ont bien été échangés avec Francis Perez, un patron de salles de jeux en Afrique et "une barbouze" française [selon des sources ultérieures, il s'agirait en fait d'Olivier Bazin - profil similaire], mais que la bande a été coupée et remonte à 2017. » (*LeMonde.fr*, 27/12) Soro, dont l'implication dans le coup d'Etat manqué des fidèles de Blaise Compaoré au Burkina Faso en 2015 avait déjà été révélée par des écoutes téléphoniques, ne change décidément pas... Mais ce dernier dément et assure qu'il « ne reconnaît qu'une seule déstabilisation, celle du 19 septembre 2002 pour le compte de l'actuel président de la République, M. Alassane Dramane Ouattara ». Espérons que le grand déballage va se poursuivre...

Joyeux Noël !

« Le FMI a accordé un programme de prêt de 280 millions de dollars à la Guinée équatoriale, malgré les vives critiques d'ONG internationales », nous apprend l'*AFP* (20/12). Selon le FMI, le programme permettra d'approfondir les « efforts du gouvernement dans les dernières années pour réduire les inégalités et pour lutter contre les problèmes de corruption ». Teodorin Nguema Obiang, fils du dictateur équato-guinéen et vice-président du pays, dont le procès en appel dans l'affaire dite des Biens mal acquis s'est ouvert à Paris le 9 décembre dernier, va pouvoir s'acheter une nouvelle montre de luxe.

Le 21 décembre, en visite à Abidjan, le Président de la République française annonce la fin de la monnaie dénommée Franc CFA. Il le fait dans un style très macronien incurablement colonial : « *C'est en entendant votre jeunesse que j'ai voulu engager cette réforme* ». Il usurpait de fait la place du Président de la Côte d'Ivoire, réduit au rôle de docile approbateur à son côté. Pourquoi cette soudaine initiative régaliennne alors que le pouvoir français serine depuis des années à propos du CFA que les Africains ont toute latitude d'en faire ce qu'ils veulent. Seul Patrice Talon, Président du Bénin, avait malicieusement dégonflé l'effet de Macron en annonçant, il y a quelques semaines, qu'il retirait les réserves de change de son pays du Trésor français, ce dont il a été sévèrement blâmé.

Hors *Le Monde*, qui a parlé de « *coup de grâce* » donné au CFA, la presse française et les voix des principaux économistes africains, se sont montrées plutôt sceptiques sur l'ampleur du changement annoncé. Certes les traits les plus choquants ont été gommés : disparition de l'appellation symbolique et des obligations les plus humiliantes que sont le dépôt de réserves dans le Trésor français et la présence d'un administrateur français avec droit de veto dans le conseil de la BCEAO. Mais le plus gros boulet subsiste avec l'arrimage à l'euro, qui prive la nouvelle monnaie de toute autonomie.

Les talk-show des chaînes de TV françaises se sont répandus en graves considérations sur les conséquences de cette réforme, exprimant leur inquiétude : Cette réforme n'allait-elle pas nuire au développement des malheureux pays africains. Personne n'était là pour les rassurer en rappelant que le Nigeria, avec sa monnaie le naira, a l'économie la plus dynamique

de l'Afrique de l'Ouest, ni que le Ghana, pays jumeau de la Côte d'Ivoire, devance en tous points la perle de la colonisation française. Selon les chiffres du FMI 2017, le PIB par habitant est de 4605 dollars au Ghana et de 3857 dollars en Côte d'Ivoire. L'indice de développement humain est encore plus significatif : le Ghana est à la 177ème place mondiale, la Côte d'Ivoire à la 208ème place. Le Ghana a sa propre monnaie, le cedi, qu'il manipule à son gré selon ses besoins.

Personne non plus n'a osé déclarer que ceux qui auraient le plus à pâtir d'une réelle disparition du CFA, et de l'éco son avatar, sont les deux catégories qui ont le plus nui au développement de l'Afrique francophone : les affairistes français de la finance mondialisée et les autocrates pillards de leurs propres pays. Certes on trouve partout des affairistes et des pillards mais nulle part ils n'ont trouvé terreau plus nourrissant que dans la zone

CFA avec sa canalisation à fric branchée directement sur la sortie. La réforme macronienne de l'UMOA (union monétaire ouest africaine), concernant sept pays francophones (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo) plus la Guinée Bissau, a l'énorme avantage de préserver ce caractère essentiel.

Bien plus, Macron et son acolyte Ouattara, dévot fanatique de l'ex CFA, ont coupé l'herbe sous le pied du projet ambitieux d'un éco de la CEDEAO regroupant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, dont le Nigeria et le Ghana, qui ne peuvent admettre une monnaie qui ne soit pas largement indépendante. Ainsi le vrai changement est, sinon enterré, du moins renvoyé aux calendes grecques.

Odile Tobner

FCFA : LE TOUR DE PASSE PASSE

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE
- 3 ÉDITO Franc CFA : le tour de passe passe
- 4 DRONES TUEURS Chronique d'un débat confisqué

- 5 GUYANE La Guyane peut-elle décoller avec la France?
- 8 FRANC CEA Tout changer pour ne rien changer
- 10 HOMMAGE Jean châtain, journaliste intègre
- 11 SECRET-DÉFENSE L'accès aux archives verrouillé
- 12 GÉNOCIDE DES TUISIS Justice en Belgique

DRONES TUEURS : CHRONIQUE D'UN DÉBAT CONFISQUÉ

Au Mali, la France vient de procéder à sa première frappe en opération à l'aide d'un drone armé. Préalablement, on a pris soin d'anesthésier l'opinion publique et d'éviter un débat de société.

C'est à l'été 2013, après le déclenchement de l'opération Serval, que la décision est prise de faire l'acquisition de drones MALE (moyenne altitude longue endurance) Reaper auprès des Américains, le projet de francisation d'une technologie israélienne n'ayant pas donné satisfaction. La loi de programmation militaire 2014-2019 entérine l'acquisition progressive de 12 engins (24 prévus d'ici 2030), mais uniquement pour des missions de renseignement, nous (r)assure-t-on. Le premier bombardement par un drone armé en opération vient d'avoir lieu le 21 décembre dernier, dans la région centre du Mali. Entre les deux, la décision d'armer les drones présents au Sahel dans le cadre de l'opération Barkhane avait été annoncée officiellement en septembre 2017. « *On sentait l'opinion mûre pour une telle décision* », expliquait alors un conseiller de la ministre des Armées Florence Parly (*La Voix du nord*, 06/09/2017).

L'opinion, ça se travaille...

Un article du journal en ligne *Basta !* rendait compte des premières étapes de cette préparation de l'opinion (09/12/2014). En 2013, Le Drian, alors ministre de la Défense, justifiait dans une tribune (*Les Échos*, 31/05/2013) l'acquisition des drones Reaper et évoquait déjà en conclusion les « *drones de combat qui, à l'horizon 2030, viendront compléter, voire remplacer nos flottes d'avions de chasse* ». Dans le même temps, une étude du ministère de la Défense était réalisée en partenariat avec l'Institut de relations internationale et stratégique (Iris) sur les « *Aspects juridiques et éthiques des frappes à distance sur cibles humaines stratégiques* », qui paraît en mars 2014. L'étude s'intéresse notamment « *au niveau d'acceptabilité de ce type d'action* » dans la population, ou plus exactement chez les « *prescripteurs d'opinion* » (partis politiques, médias, ONG...), car « *le sujet est sans doute trop sensible pour prendre le risque d'aller recueillir les appréciations auprès d'un échantillon massif de citoyens sans déclencher des réactions éventuellement hostiles* ». « *N'ouvrons surtout pas le débat* » avant d'avoir acquis les drones, recommandait dans la foulée le délégué général pour l'armement, Laurent Collet-Billon

aux sénateurs (audition du 14/10/2014). Un an plus tard devant les députés, Le Drian se contenta d'un : « *la question reste posée. Je n'en dirai pas plus* » (audition du 21/10/2015). Transparence, quand tu nous tiens...

La GWOT fait peur

Si les autorités marchent alors sur des œufs, c'est bien évidemment en raison du précédent étasunien. Depuis le lancement de la Global War On Terror par George Bush, le recours aux drones tueurs (« reaper » signifie « faucheuse ») n'a cessé d'être amplifié par Obama puis par Trump, pour des assassinats ciblés à grande échelle sur le territoire d'autres États : en Afghanistan, au Pakistan, au Yémen, en Somalie, en Libye... Le site d'investigation *The Intercept*, a, en 2015, levé une partie du voile sur ce programme mené dans la plus grande opacité concernant les critères de sélection des cibles, l'identité ou le nombre des victimes (« *The drone papers* », 15/10/2015). « *Sur une période de cinq mois en Afghanistan, le site conclut que neuf personnes tuées sur dix n'étaient pas les cibles des frappes* ». (*Le Monde.fr*, 17/10) Autre constat : « *Les frappes réalisées par drone dans la région ont été beaucoup plus meurtrières pour les civils que les bombardements de l'aviation* ». « *Il semble évident que les opérations que les forces armées françaises pourraient mener à l'avenir avec des outils similaires, risquent d'être assimilées à celles des États-Unis par nombre de médias et de citoyens et frappées du même opprobre* », prévenait déjà le rapport de l'Iris, à moins que « *les armées ne mettent pas en place un certain nombre de mesures d'accompagnement de leur action* ».

Méchants Américains, gentils Français

Un rapport du Sénat (n°559, 23/05/2017) a précédé – et surtout justifié – l'annonce officielle de l'armement des drones. Il formulait une liste de préconisations en matière de communication pour se démarquer « *des pratiques qui ne seraient en aucun cas celles des forces françaises engagées en opérations extérieures* ». Ces recommandations seront mises en musique en 2017 et répé-

tées en 2019 par la ministre des Armées comme par la plupart des médias : tout d'abord, l'utilisation de drone armé n'entraînera aucun changement de doctrine ni aucune modification des règles d'engagement et restera conforme au droit international. Les neutralisations ciblées étaient en effet déjà pratiquées par d'autres moyens (et notamment les bombardements aériens). Mais la propension des autorités politiques et militaires, depuis plusieurs années, à reprendre à leur compte la rhétorique et les impératifs de la guerre contre le terrorisme, et à justifier les mesures d'exception, n'invite pas à l'optimisme en matière de nouvelles dérives. On nous explique également, que, contrairement aux Américains, les tirs seront réalisés par des militaires présents sur le théâtre des opérations et non depuis la France, pour éviter les risques liés à l'effet désinhibiteur de la distance et à une réalité perçue comme de plus en plus virtuelle. Cela suffira-t-il vraiment ? Enfin l'évolution actuelle n'aurait strictement rien à voir avec la problématique des robots tueurs, les systèmes d'armes autonomes létaux (SALA), puisque les ordres de tir restent sous contrôle humain. Pour combien de temps ? L'industrie militaire française ne se tient bien évidemment pas à l'écart des recherches en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle et d'automatisation des armes sur le champ de bataille. Mais n'en discutons pas, l'opinion n'est pas mûre...

Des oublis ?

Étrangement, deux timides recommandations du rapport des sénateurs sont passées à la trappe. « *La question de l'armement des drones pourrait faire l'objet d'un débat au Parlement* », estimaient naïvement les élus. Et en matière « *d'éventuel dommage collatéral* » causé par un drone armé, il faudrait, si celui-ci est « *d'ampleur* », et si cela ne nuit pas aux « *considérations opérationnelles* », rendre « *publics les résultats des investigations menées* ». Mais à quoi bon manifester une telle audace politique : si les investigations sont menées par les militaires eux-mêmes, l'expérience montre qu'on en connaît le résultat par avance...

Raphaël Granvaud

QUE FAIT LA FRANCE EN GUYANE ?

La Guyane est la dernière colonie d'Amérique du Sud et le seul pied-à-terre de la France sur le continent. Comme l'État, les médias tricolores ne portent leur attention sur ce pays que pour ce qui a trait aux activités spatiales ou à l'occasion, comme en 2017, de soulèvements contre les inégalités de traitement de ce « département ».

C'est un territoire aux multiples climats sociaux et spatiaux. Sa superficie, comparable à celle du Portugal, en fait le plus grand département français. C'est aussi le moins densément peuplé avec 3 habitants au kilomètre carré. Le territoire est couvert de forêt à plus de 90 %, la population se concentre essentiellement sur le littoral et le long des fleuves, avec des modes et niveaux de vie, des langues, un accès aux services publics et des situations administratives très différents.

Colonie de peuplement

Les premières implantations européennes en Guyane datent du début du XVI^e siècle, mais les tentatives de peuplement échouent les une après les autres du fait des guerres contre les autochtones¹, des concurrences entre colonisateurs européens, des conditions climatiques et sanitaires. Le noyau du territoire est baptisé France Equinoxiale en 1604, mais ce n'est qu'en 1713 que ses frontières s'approchent de celles de la colonie actuelle. A la fin du 16^e siècle, les populations amérindiennes du littoral uniquement étaient estimées à 30 000 personnes. Il n'y a plus que 10 000 autochtones sur l'ensemble de la Guyane aujourd'hui, issus de 6 peuples sur les 22 qui existaient avant l'époque coloniale.

Les tentatives de peuplement blanc de la colonie ont été nombreuses et pour la plupart infructueuses, se soldant par la disparition d'expéditions entières. Les objectifs en ont été divers : d'abord le développement de l'agriculture, l'exploitation forestière, la ruée vers l'or vers 1850... De la révolution française à la départementalisation en 1946, la Guyane est avant tout une colonie pénitentiaire. Dans un premier temps, on y déporte des prisonniers politiques, puis des prisonniers de droit commun avec l'ouverture du bagne en 1852. L'État français tente d'utiliser les bagnards pour peupler la colonie, en doublant la peine avec l'obligation de rester en Guyane à leur sortie de prison. Ex-



Vestiges du « bagne des Annamites » à Montsinéry-Tonnegrande. Les cellules mesurent 1x2m. Plusieurs centaines d'indépendantistes d'Indochine ont été déportés en Guyane en punition de leur résistance et chargés de l'impossible tâche de construire une voie de chemin de fer en pleine forêt.

posés à la misère et aux maladies, les prisonniers ont en majorité été décimés, ont fui vers les pays voisins ou ont regagné la métropole.

Pour pallier la mortalité des colons européens et l'échec de l'exploitation agricole du pays, la France déporte des esclaves d'Afrique vers la Guyane à partir du milieu du XVII^e jusqu'à l'abolition officielle de l'esclavage en 1848. D'après l'historienne Jacqueline Zonzon (*La 1ère*, 05/06/18), « *en Guyane, le nombre d'esclaves atteindra 20 000 en 1820, et puis à l'abolition en 1848, ils seront 13 100* », pour une population guyanaise totale de 19 000 personnes. Une partie des esclaves des plantations françaises et du Surinam (la colonie hollandaise frontalière) se sont enfuis et ont recréé en forêt des communautés autonomes, basées sur leurs origines africaines et les échanges avec les autochtones. Plusieurs peuples de marons se sont ainsi constitués, tous désignés comme « Bushinenge² ». Les esclaves affranchis lors de l'abolition, plutôt présents sur le

littoral, forment la communauté créole.

A l'instar de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, la politique de peuplement de la Guyane est remise au goût du jour dans les années 1970 (cf. *Billets* 272, novembre 2017). En 1975, le « plan vert » ou « plan Stirn », du nom du secrétaire d'État aux DOM-TOM de l'époque, prévoit d'envoyer 30 000 personnes de France, d'Europe et d'autres territoires d'outre-mer. La justification officielle de ce déplacement massif de population est la volonté de développer la Guyane et particulièrement le secteur agricole. Trois ans plus tôt, néanmoins, Pierre Messmer défend l'idée d'une telle politique en Nouvelle-Calédonie pour contrer démographiquement les velléités indépendantistes³. Au même moment, la lutte de décolonisation se structure aussi en Guyane, avec la création en 1967 de l'Union des travailleurs guyanais (UTG) et en 1974 du Mouvement guyanais de décolonisation (MoGuyDe). Ce plan de peuplement est vécu comme une agression dans ce pays qui

1. Pour une part des premières personnes concernées, le terme « autochtones » est préféré à celui « d'amérindiens », qui renvoie à la dénomination coloniale de Christophe Colomb croyant découvrir « les Indes ».

Dans l'idéal, il convient de nommer les peuples dont il est question : Kali'na, Lokono, Palikur, Teko, Wayāpi et Wayana.

2. « Nègre des bois » en langue sranan tongo.

3. Voir la lettre de Pierre Messmer à son secrétaire d'État aux DOM-TOM de 1972, publiée initialement dans le bulletin de l'Union Calédonienne, reprise sur le site rebellyon.info.

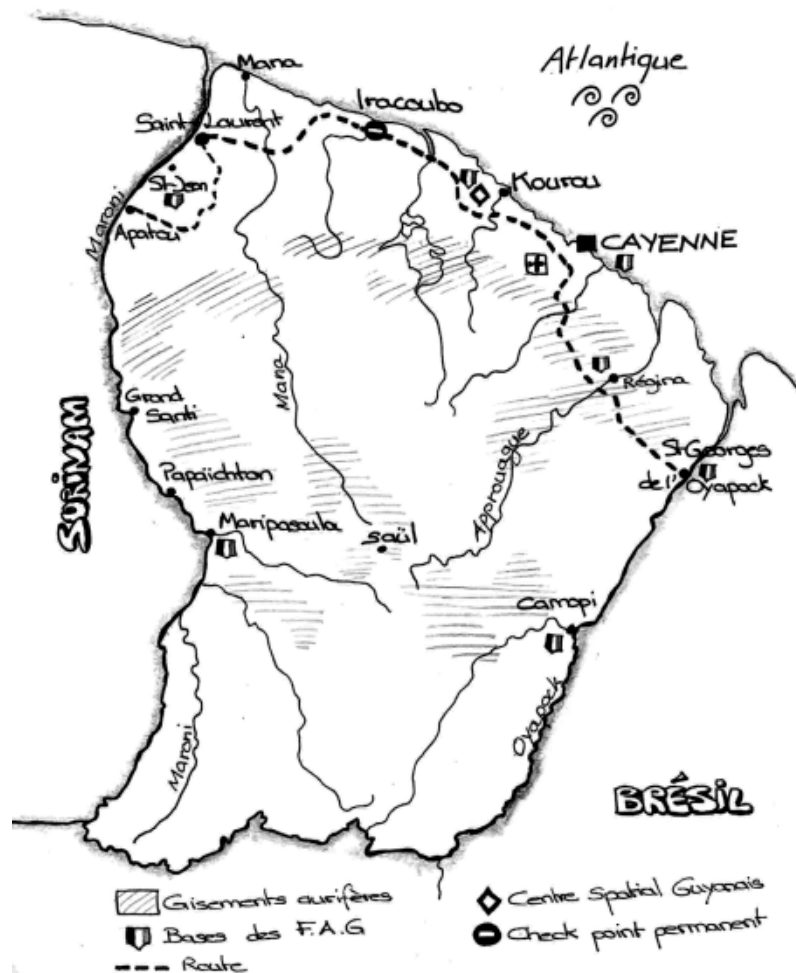
compte seulement 55 000 habitants. Sa mise en œuvre est confiée au Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (Bumidom)⁴, mais n'aboutit pas face à l'opposition dans le pays. Près d'un millier de Hmongs, réfugiés du Laos, sont tout de même acheminés en Guyane dans les années qui suivent.

Quelques décennies plus tard, si la population guyanaise a explosé, ce n'est pas vraiment par le projet de peuplement de l'État. Les Français défilent dans l'administration, particulièrement dans les forces armées et sur la base spatiale de Kourou, mais sans guère s'implanter malgré la majoration de 40 % du salaire des fonctionnaires. Seuls 14 % des résidents ont pour langue maternelle le français, d'après le ministère des Outre-mer, et l'INSEE recensait en 2016 plus de 97 000 personnes de nationalité étrangère, issues en majorité du Surinam, du Brésil ou d'Haïti, pour une population totale de 270 000 habitants (36%). Au vu de la difficulté de contrôler le territoire, il est probable que ces chiffres sont encore en deçà de la réalité.

Des fusées et des hommes en armes

Les forces armées de Guyane (FAG) comptent 2100 militaires et 200 civils affiliés à la Défense. Ce sont des « forces de souveraineté », qui ont donc pour principale mission d'assurer l'emprise nationale et la protection du territoire, en particulier de la base spatiale de Kourou (opération Titan). Le centre spatial guyanais (CSG), co-géré par le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'agence spatiale européenne (ESA), est implanté en Guyane depuis 1965, après l'indépendance de l'Algérie qui hébergeait jusque-là les installations spatiales. Il lance non seulement les fameuses fusées Ariane, mais aussi les Soyouz russes et les Vega européens, ce qui en fait un enjeu stra-

tégique majeur et international. Le CSG revendique un emploi sur 10 et 15 % du PIB localement.



De même que la base permanente de Djibouti permet l'entraînement de troupes en milieu désertique, la forêt guyanaise est un terrain pour la formation au combat en milieu équatorial : le centre d'entraînement en forêt équatoriale (CEFE) a accueilli 35 000 stagiaires français et étrangers depuis 1986, « une des quatre "écoles de la jungle" reconnues internationalement », s'enorgueillit le ministère français des Armées sur son site web.

Les FAG ont enfin pour mission conjointe avec les autres forces de l'État de lutter contre les trafics illégaux, notamment de l'or (opération Harpie) et des produits halieutiques (opération Polpêche). Les effectifs de la police nationale, de la gendarmerie et des douanes ajoutent près de 2000 hommes en armes. Ces trafics ont des impacts bien réels sur la vie des gens : vio-

lences, déforestation, pollution au mercure entraînant de nombreuses malformations chez les nouveaux-nés... il n'est pas rare que des adolescents meurent suite à la rupture de ballots de cocaïne cachés dans leurs intestins. Cependant, en Guyane, les fleuves ne sont pas des frontières mais des interfaces entre les pays, habités par les mêmes familles sur les deux rives. Le dense couvert de la forêt abrite aussi bien des villages autochtones et bushinenge que des camps d'orpailleurs. La misère fait rage et faire la mule⁵ est parfois la seule opportunité de revenu conséquent. Le contrôle du territoire par l'État semble illusoire et produit son lot d'injustices.

Le *check point* d'Iracoubo en est un exemple marquant. Situé à mi-chemin entre Cayenne et Saint-Laurent du Maroni, sur la seule route reliant la capitale et l'Ouest guyanais, ce barrage de gendarmerie effectue un contrôle d'identité systématique. L'État français a ainsi établi une frontière interne, et semble avoir abandonné le contrôle de l'Ouest pour préserver le cœur économique et stratégique de la Guyane, en tentant d'interdire une partie du territoire aux nombreuses personnes dépourvues de papiers en règle.

Face à ce constat, les arrangements avec la morale républicaine sont tentants : au début des années 2000, plusieurs travaux journalistiques⁶ suspectent le préfet Dominique Vian d'avoir fait de l'orpailleur Jean Béna et de sa milice armée de kalachnikovs le « garde-champêtre » officieux de l'État dans le Haut-Maroni, celui-ci étant notamment accusé de nombreux sévices sur des clandestins brésiliens. Régulièrement, des fonctionnaires français de moindre niveau sont visés par des enquêtes sur différents trafics. Cet été, un réseau de transport de cocaïne a même été découvert dans les bateaux acheminant des pièces de la fusée Ariane (*La 1ère*, 19/09/19).

4. Créé en 1963, le Bumidom a organisé le déplacement de plus de 70 000 personnes des départements d'outre-mer vers la France. Cette migration arbitraire répondait officiellement à des besoins de main d'œuvre en France, ou à la volonté de repeupler certaines zones (comme dans le cas des « enfants de la Creuse »). Les indépendantistes ont dénoncé une sai-

gnée qui a privé les différents pays concernés de forces vives, en même temps qu'une forte immigration française était développée. Par ailleurs, les conditions de vies de ces déplacés en France ont été dénoncées. Cf. les films « L'avenir est ailleurs », 2007, Michel Reinette et Antoine Léonard-Maestrati, et « Rasmine Monmon, Papa », 2014, Mickaël Gence.

5. Transporter de la cocaïne vers l'Europe.

6. Au pays de l'or et de la terreur, Frédéric Farine, *RFL.fr*, 15/07/2001, ou « La Loi de la jungle : chronique d'une zone de non-droit, la Guyane française », documentaire de Philippe Lafaix, 2003.

Clivages et paradoxes

Malgré ses difficultés pour tout contrôler, l'État impose sa marque et son lot d'aberrations. De l'époque pénitentiaire à la départementalisation, l'administration reste un poids-lourd de l'économie guyanaise. Plus d'un tiers des actifs sont fonctionnaires. Les Français qui ne restent pas plus de quelques années y sont surreprésentés. Ils forment un groupe social distinct économiquement et dans son occupation de l'espace : mieux payés, ils habitent surtout autour de Cayenne et Kourou. En forêt, ce sont surtout ces blancs qu'on croise en randonnée de loisir, là où les autres communautés y pratiquent plutôt des activités de travail (chasse, agriculture, orpaillage).

Dans le même temps, les modes de vie traditionnels des Guyanais se heurtent aux normes de l'administration. C'est l'État qui est propriétaire de 90 % des terres du pays. Les indépendantistes du MDES⁷ dénoncent cette mainmise qui dépossède les collectivités de leurs prérogatives. D'après une travailleuse du secteur agricole que nous avons rencontrée, les projets d'agriculture conventionnels, destructeurs et peu adaptés, sont bien plus susceptibles d'obtenir des terres et des subventions. La culture traditionnelle d'abattis-brûlis, pratiquée depuis bien longtemps par les populations autochtones sans menacer les équilibres naturels, est dénigrée, absente des enseignements techniques. De même, la France tente d'imposer des permis de chasse, de pêche ou de conduite de pirogue à des gens dont le mode de vie est structuré par ces activités, pour certains bien avant l'arrivée du colon.

L'État se montre parfois très strict dans la protection de l'environnement pour les individus, sanctionnés pour avoir abattu un animal ou un arbre protégé. Mais, alors que Macron se répandait en condamnations de la déforestation au Brésil suite aux incendies spectaculaires de 2019, le collectif Or de question rappelait que l'État français distribue des permis de recherche et d'exploitation minières qui menacent 360 000 hectares de forêt guyanaise. Par ailleurs, l'orpaillage « légal » utilise du cyanure en remplacement du mercure et l'activité spatiale entraîne défrichage et pollution massifs.

Face au volet répressif et normatif de la présence française, le niveau d'infrastructures et de services publics ne suit pas. Plusieurs quartiers de Saint-Laurent du Maroni, deuxième ville du pays, ne sont pas desservis en eau potable et électricité. La commune d'Apatou (plus de 9 000 habitants) n'a

été reliée par la route qu'en 2010, par un financement local à 90 % (le reste venant de l'Europe). A l'échelle de la Guyane, le directeur de l'Agence régionale de santé fait le constat « *des inégalités géographiques et sociales d'accès aux soins inacceptables, des indicateurs de santé très défavorables, [...] et, bien sûr, une offre de soins, en lacune, à la ville et à l'hôpital*⁸ ». A tous les niveaux, le délaissement par l'État de la population guyanaise est criant.

La Guyane décollera-t-elle avec la France ?

Quand éclate le mouvement social de 2017, les gens frappent au seul point qui intéresse vraiment la France en bloquant la base spatiale de Kourou, retardant même le lancement d'une fusée. Cette mobilisation est le fruit d'une colère accumulée sur tous les aspects de la vie quotidienne : du système de santé à l'insécurité en passant par le coût de la vie. Les médias français retiendront volontiers les revendications sécuritaires d'une partie du mouvement mais pourtant le collectif Pou Lagwiyan Dékolé (Pour que la Guyane décolle) agrège pas moins de 400 demandes dans son cahier de doléances, couvrant tous les domaines.

Pour les indépendantistes du MDES, s'il est porté par une colère commune, ce mouvement a toutefois vu cohabiter une tendance « *qui réclamait plus de France* » (des moyens et de la sécurité), avec une tendance qui portait une volonté d'autonomisation du pays. 2017 marque aussi la résurgence publique d'une parole autochtone qui revendique le respect de ses droits et s'oppose à la destruction de ses modes de vie par l'orpaillage, légal ou non (cf. *Billets* 281, octobre 2018). La lutte contre le projet de méga-mine Montagne d'Or se renforce à cette occasion. Après un mois d'une mobilisation inédite, où des barrages sont érigés dans tous les recoins du pays (même sur les fleuves), les accords de Guyane sont signés la veille du premier tour de la présidentielle française.

L'accord entérine un premier « plan d'urgence » de financement de plusieurs services publics et infrastructures (hôpitaux, ponts, dispositifs sécuritaires) et d'aide budgétaire à la Collectivité territoriale de Guyane⁹ (CTG) pour un total d'un milliard d'euros, ainsi que la cession de 250 000 hectares à la CTG et « *l'attribution de 400 000 hectares aux peuples autochtones* ». À ces mesures, déjà décidées quelque semaines plus tôt par le gouvernement, s'ajoute un

second volet qui mentionne en termes vagues, sans engagement précis, une seconde enveloppe de 2 milliards d'euros, et l'ouverture vers une évolution du statut de la Guyane sous l'influence des indépendantistes¹⁰. Le collectif accepte alors de lever les barrages.

Mais quelques mois après son élection à la présidence française, Macron douche assez froidement les espoirs avec le mépris qui le caractérise : « *je ne suis pas le Père Noël [...], je ne suis pas venu faire des promesses, ce temps-là est fini. [...] L'État a fait trop de promesses qui n'ont pas été tenues. Donc je suis là pour dire les choses en vérité telles que je les vois, prendre des engagements que je saurai tenir durant mon quinquennat, et aussi assurer les éléments d'autorité indispensables sur ce territoire* » (AFP, 27/10/2017). Il annonce notamment (*La 1ère*, 26/10/17) que l'État ne financera pas d'hôpital ni de route pour relier les communes enclavées de Maripasoula et Papiçhton, qui totalisent pourtant 20 000 personnes.

Si quelques engagements du « plan d'urgence » ont été tenus, le compte n'y est toujours pas. La cession de terres à la CTG et aux communautés autochtones est toujours à l'étude. Les indépendantistes pointent que rien n'est fait pour l'évolution statutaire. Et il est probable que la Guyane ne voie jamais la couleur de la deuxième enveloppe de « mesures supplémentaires ». Le site de communication sur le suivi des accords¹¹ indique ainsi des mises en œuvres partielles en 2018. En 2019, seuls des renforts de gendarmerie ont été annoncés.

Voilà ce que vaut la parole du colon.

Rachel Leenhard & Mathieu Lopes

PLUS LOIN

- Numéro 12 de la *revue Z*, Guyane - Trésors et conquêtes (cf. *Billets* 283, décembre 2018).
- *Paroles Kali'na, entretien avec deux amérindiens d'en France*, Félix Tiouka, Thomas Appolinaire, Books on demand.
- Les livres des éditions Ibis rouge, dont plus de 200 traitent de la Guyane.
- Le site d'information et d'investigation indépendant *guyaweb.com*.
- Jeunesse autochtone de Guyane : « les nations autochtones ayant survécu à la colonisation », entretien publié dans *Billets d'Afrique* 281, octobre 2018.

7. Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale.

8. Introduction du Cadre d'orientation stratégique

2018-2028 de l'ARS Guyane.

9. Collectivité spécifique qui cumule les fonctions de conseil régional et départemental en Guyane.

10. Cf. Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyan dékolé », Journal officiel, 2 mai 2017.

11. transparenceoutremer-guyane.gouv.fr

DU FRANC CFA À L'ECO TOUT CHANGER POUR QUE RIEN NE CHANGE

Face à la contestation croissante du franc CFA en Afrique de l'Ouest, Emmanuel Macron et Alassane Ouattara ont annoncé fin décembre une « réforme historique ». Un aménagement du système qui entrave en réalité un projet de monnaie commune concurrente.

Le 21 décembre 2019, à Abidjan, les présidents français et ivoirien ont créé la surprise au sujet du franc CFA, perçu selon Macron « *comme l'un des vestiges de la Françafrique* ». Une annonce qui sert surtout à empêcher une vraie rupture du cordon entre la métropole et ses anciennes colonies concernant la monnaie utilisée par les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette rupture est pourtant réclamée par des pans croissants de la société civile des pays de cette zone, mais également par les autres États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, qui englobe géographiquement l'UEMOA) dans le cadre de son projet de monnaie commune.

Les deux présidents, fervents défenseurs du franc CFA ces dernières années, ont annoncé trois changements. Si cette réforme touche à des symboles importants, les quelques détails qui sont déjà connus montrent que cela ne changera en rien la situation de domination qu'exercera Paris sur ces pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Et aucune annonce n'a été faite concernant le franc CFA des 6 pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ni sur le franc comorien.

Le premier changement concerne le nom de la monnaie : le Franc CFA, qui signifiait originellement franc des colonies françaises d'Afrique puis aujourd'hui franc de la Communauté financière africaine (pour les pays de l'UEMOA), disparaîtra pour prendre le nom d'ECO.

Macron et Ouattara ont aussi annoncé le retrait des administrateurs français de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Sauf que selon le *Financial Times* (01/01/2020), la France continuera à désigner un représentant « indépendant » auprès de la banque centrale régionale dont le rôle sera de surveiller quotidiennement les réserves.

Enfin les deux présidents ont annoncé la fin du compte d'opération et du dépôt de 50 % des réserves de change des pays ouest-africains au Trésor français. Par contre, Paris reste le garant officiel de cette monnaie qui conserve, comme le franc CFA, une parité fixe avec l'euro. De plus la France « *se réserve le droit de revenir dans une instance de décision, en l'occurrence le conseil de politique monétaire* » (RFI, 29/12/2019). Ce comité est l'organe central de décision concernant la politique monétaire, notamment en ce qui concerne la création de monnaie et le niveau des crédits autorisés dans la zone monétaire.

Mobilisation croissante

Les critiques contre le franc CFA sont très anciennes, portées par exemple par les premiers présidents du Togo et du Mali - respectivement Sylvanus Olympio et Modibo Keita - ou encore par différents économistes tels que le Camerounais Joseph Tchundjang Pouémi, auteur en 1980 de *Monnaie, servitude et liberté : La répression monétaire de l'Afrique*. Mais les revendications pour une réelle indépendance monétaire ont pris ces dernières années une autre ampleur en Afrique. Elles ont tout d'abord été portées par de nombreux chercheurs, comme les économistes sénégalais Ndongo Sylla ou encore togolais Kako Nubukpo, qui ont participé à faire émerger cette question dans le débat public. Kako Nubukpo a d'ailleurs subi des représailles du fait de ses positions publiques, dont l'une des plus emblématiques a été son licenciement de l'Organisation Internationale de la Francophonie suite à une tribune¹ où il dénonçait les propos d'E. Macron à l'université de Ouagadougou en 2017. Celui-ci avait affirmé que les pays le désirant pouvaient sortir de la zone franc et avait qualifié le franc CFA de « *non-sujet pour la France* »². Mais sur l'idée que la France quitte enfin cette région du monde ? Rien.

Ce sont finalement les mobilisations croissantes des sociétés civiles et des populations qui ont obligé les dirigeants des pays de l'UEMOA à initier des critiques, de façade pour certains, sur cette question de souveraineté monétaire. De plus, les critiques de certains gouvernements ou politiques occidentaux ont commencé à apparaître, comme en Italie début 2019 où le vice-président du Conseil italien a critiqué le franc CFA qui « *appauvrit l'Afrique* ». Cette accusation, en réalité peu réjouissante car motivée par la xénophobie, avait provoqué une mini crise diplomatique entre les deux pays voisins (*La Croix*, 28/03/2019).

Macron, pour ne pas se laisser déborder par les détracteurs, a décidé de reprendre les choses en mains et, dans la plus pure tradition franc-africaine, d'annoncer à Abidjan : « *C'est en entendant votre jeunesse que j'ai voulu engager cette réforme. Le Franc CFA cristallise de nombreuses critiques sur la France. Je vois votre jeunesse qui nous reproche une relation qu'elle juge post coloniale. Donc rompons les amarres* » (*Le Monde*, 21/12/2019). La réforme qu'il a annoncée avec son premier vassal Ouattara - installé à la tête de la Côte d'Ivoire par l'armée française en 2011 - provient bien de la volonté du monarque français, et non des autres dirigeants des pays de l'UEMOA comme laissé entendre par ailleurs.

Changer de façade, conserver les fondations

Ces dernières années, les partisans du maintien du franc CFA ont continué à promouvoir les soi-disant bienfaits de cette monnaie coloniale. C'est ainsi que Bruno Le Maire affirmait encore en avril 2019 : « *La Zone Franc, c'est de la stabilité pour les pays africains membres, un moyen de lutter contre l'inflation et une zone qui permet un développement économique dans de bonnes conditions. La France est ouverte à une réforme de cette zone mais c'est aux États membres de décider.* »³ En réalité,

1. Le Monde, « Franc CFA : les propos de M. Macron sont « déshonorants pour les dirigeants africains », 29/11/2017.

2. Billets d'Afrique, « Discours de Ouaga : les leçons du

professeur Macron », 12/2017.

3. Francetvinfo, « Zone franc CFA : « Toute l'ambiguïté de Paris tient au fait qu'il se dit ouvert aux réformes sans préciser lesquelles » », 02/04/2019.

4. Voir par exemple la déclaration du président du Nigéria M. Buhari. Premium Times « Nigeria wants single currency for ECOWAS slowed down », 24/10/2017.

en conservant structurellement la même logique que la monnaie créée il y a 75 ans, la monnaie de Macron va provoquer exactement les mêmes problèmes que le franc CFA.

Tout d'abord elle maintient, comme pour le franc CFA, la parité fixe avec l'euro. Cette parité fixe, comme l'explique l'économiste Bruno Tinel, fait que cette monnaie commune est une monnaie forte comme l'euro, pourtant pour des pays à économie faible. Cela « *rend les importations des PAZF [Pays Africains de la Zone Franc] en biens manufacturés très peu chères, si bien qu'il n'est pas profitable de produire ces biens sur place. Une monnaie forte confère en outre un désavantage en matière de compétitivité prix à l'export, ce qui ne stimule pas non plus le développement de filières manufacturières exportatrices.* » (*Jeune Afrique*, 26/10/2016). De plus le franc CFA, comme le futur ECO de Macron, n'a rien de stable sur le marché mondial, vu qu'il est soumis aux mêmes fluctuations des cours de l'euro vis à vis de toutes les autres monnaies, notamment le dollar et le yuan chinois. Par contre, cette parité fixe sécurise les investissements (et surtout les rapatriements des bénéficiaires) des entreprises françaises et européennes...

Il y a ensuite les orientations en termes de politique monétaire. L'économiste sénégalais Demba Moussa Dembélé, suite à l'annonce de la prétendue fin du franc CFA, explique : « *Pour nous, ce n'est pas un jour historique parce que tout simplement, il n'y a pas de rupture. (...) La Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest va continuer à conduire les mêmes politiques monétaires en donnant la priorité à la lutte contre l'inflation, en calquant cette politique monétaire sur celle de la Banque centrale européenne pour garder cette parité fixe. Pour nous, c'est une façon de torpiller le projet de la Cédéao.* » (*RFI*, 23/12/2019) Le Togolais Kako Nubukpo critique depuis longtemps cette politique : « *Elle est dangereuse pour l'économie réelle parce qu'elle ne permet pas de créer de la croissance et surtout des emplois.* » (*Francetvinfo*, 02/04/2019) En effet, afin de suivre les règles de la zone franc - dont la France a le pouvoir de bloquer tous changements majeurs - et donc de réguler l'inflation, les banques centrales gérant les francs CFA et bientôt le nouvel ECO, doivent imposer une politique de restriction du crédit interne. Cela empêche les PME africaines d'accéder à un capital pour développer leurs activités, face aux entreprises françaises et internationales

qui ne subissent pas ce type de restrictions et de problèmes d'accès aux capitaux. Concernant le développement économique que permettraient prétendument de telles monnaies selon leurs défenseurs, on peut noter que 7 des 8 pays de l'UEMOA font parties des « Pays les moins avancés ». Il y a mieux en terme de développement économique !



Bâtiment de la Banque centrale d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou.
Photo CC Wegmann

Enfin, en conservant son statut de « garant officiel », la France ne rompt pas du tout les liens avec ses ex-colonies. Cette garantie est par ailleurs totalement fictive puisque la seule fois où la France aurait pu utiliser son rôle de garant, en 1994, elle a préféré, en concertation avec le FMI, dévaluer de 50 % le franc CFA. Comme le rappelle Youlouka Damiba, un Burkinabè interviewé par *RFI* (23/12/2019) : « *La France ne fait que transvaser le CFA dans l'éco. Beaucoup de gens sont inquiets sur cet aspect qui divise tout de suite le groupe de la Cédéao, qui avait commencé cette réflexion de monnaie unique. Avec une précipitation comme celle-là, on arrive à l'inverse.* »

Contre l'ECO original

En effet les pays de la Zone monétaire ouest africaine (ZMOA), qui portent depuis des années un projet de monnaie commune en Afrique de l'Ouest, ont dénoncé dans une déclaration commune le 16 janvier la décision « unilatérale » annoncée fin décembre. Ils la considèrent comme « pas conforme » au programme adopté collectivement, et ont « noté avec préoccupation la déclaration visant à renommer unilatéralement le franc CFA en éco d'ici à 2020 » (*Le Monde*, 17/01/2020).

La CEDEAO est constituée des 8 pays de l'UEMOA, qui utilisent le franc CFA, et des pays de la ZMOA, créée en 2000 par la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria, la Sierra Leone, et rejointe en 2010 par le Liberia. Ces 6 pays possèdent aujourd'hui leur propre monnaie nationale qu'ils gèrent sans tutelle occidentale. Le Cap Vert est le seul membre

de la CEDEAO à n'appartenir à aucune des deux unions monétaires.

Le projet d'éco comme monnaie commune, bien que porté par les pays de la ZMOA au départ, a été lancé dans le but de parvenir à une monnaie commune pour l'ensemble de la CEDEAO, donc incluant aussi les pays utilisant le franc CFA. Pour préparer cela, la ZMOA s'est dotée en 2001 d'un Institut monétaire ouest-africain basé à Accra au Ghana, organisation intérimaire pour préparer la future banque centrale de l'Afrique de l'Ouest chargée de gérer la monnaie commune. L'ensemble des pays de la CEDEAO ont depuis défini différents critères de convergence économique. L'un des obstacles à ce projet, vieux de 30 ans, est l'exigence non négociable des pays anglophones, plusieurs fois exprimée publiquement⁴ que les ex-colonies françaises se désolidarisent de la France.

Si un premier rapprochement officiel a été réalisé en 2013 avec les pays de l'UEMOA, c'est réellement à partir de février 2018 que le projet est relancé, poussé notamment par les contestations dans les pays de la zone franc. En juin 2019, les membres de la CEDEAO ont annoncé que la monnaie commune serait lancée l'année suivante, ce qui était plus une déclaration d'intention, les critères de convergence macroéconomiques étant encore loin d'être atteints. Néanmoins, ils ont annoncé trois grandes décisions. La monnaie sera rattachée à un panier de devises (et non uniquement à l'euro comme le projet d'ECO made in Macron), la banque centrale de cette monnaie utilisera un système fédéral, et ils se sont mis d'accord sur le nom de la future monnaie commune et indépendante : l'ECO...

La réforme annoncée par Macron et Ouattara ne vise pas du tout à répondre aux revendications de mettre fin au système de domination qu'est le franc CFA, mais au contraire à bloquer ce projet d'ECO de la CEDEAO, qui menace cette domination monétaire de la France en Afrique de l'Ouest. À l'inverse, la France essaye par cette réforme d'élargir sa zone d'influence sous couvert de réforme symbolique comme la disparition d'un nom devenu trop encombrant. Macron avait d'ailleurs annoncé ses intentions vis à vis du franc CFA dès 2017 lors de son discours à Ouagadougou : « *S'ils veulent en changer le périmètre, j'y suis plutôt favorable. S'ils veulent en changer le nom, j'y suis totalement favorable.* » Pas sûr que les pays de la ZMOA acceptent aussi facilement ce coup de force de Paris.

Thomas Bart

JEAN CHATAIN

JOURNALISTE ET TÉMOIN DU GÉNOCIDE DES TUTSIS

Jean Chatain est décédé le 5 décembre 2019, à 77 ans. Le plus bel hommage à lui rendre est de lire ses articles, comment vous y inciter ?

À l'été 1964, il participe à un chantier de solidarité avec les jeunes algériens du Front de libération nationale (FLN). Il adhère d'abord au PSU, puis rejoint le Parti communiste français en 1966. Les luttes de libération dans le monde et l'anticolonialisme resteront ses boussoles. Au début des années 1990, il rejoint le service international de *L'Humanité*.

Chatain n'était pas spécialiste de l'Afrique et encore moins du Rwanda, mais à la fin de 1993 il doit succéder à Claude Kroës, décédé subitement, qui fut l'un des premiers journalistes français à faire connaître la lutte du Front patriotique rwandais (FPR) contre la dictature du général Habyarimana. Le premier article de Jean Chatain dans *L'Humanité* est paru le 9 avril 94 (toujours en ligne sur le site de *L'Humanité*). Jacques Morel, sur son site, recense 160 articles témoignant du génocide, des responsabilités françaises, de leurs négociations aussi.

Il est alors un des rares témoins européens à faire des reportages sur les massacres que les soldats du FPR découvrent au fur et à mesure de leur avancée. Dans un langage très sobre mais empreint d'émotion, il décrit l'horreur du génocide des Tutsis, celle qui fait hurler le « gosse de Gahini ».

Ses récits témoignent de faits inédits tels les massacres dans la région de Kibungo à l'est du Rwanda, celui de Kiziguro qui lui fait utiliser le mot génocide le 30 avril 1994. Son voyage au bout de l'enfer se poursuit avec le massacre à l'hôpital de Gahini, ceux des paroisses de Zaza (*L'Humanité*, 30 avril 94) et de Kabarondo, le charnier de la paroisse de Rukara (*L'Humanité*, 2 et 18 mai 94), « Le torrent des suppliciés » à Rusumo (*L'Humanité*, 10 mai 94), les fosses communes de Nyamirambo (15 juillet 94).

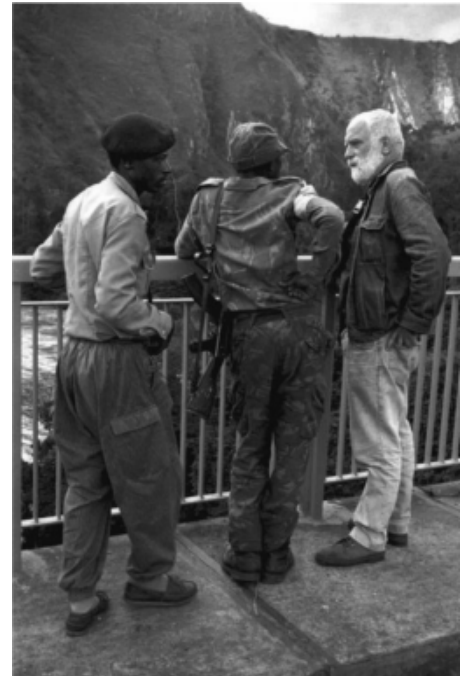
Dès son article du 30 avril 94 (Voyage au bout de l'horreur), il s'interroge : « *Ce charnier existe, je l'ai vu, et puis après ? (...) la photo-preuve est matériellement impossible aujourd'hui. (...) Alors, cette atrocité sera-t-elle gommée de la mémoire ? Après tout, il y a bien en Europe des gens qui nient les chambres à gaz et les crimes nazis contre l'Humanité ! Si l'on peut nier un génocide, pourquoi n'en réfuterait-on pas un autre ? Y aura-t-il un jour des « révisionnistes » rwan-*

dais et un Faurisson africain ? ».

Depuis, on sait trop que la négation du génocide a été concomitante à celui-ci et qu'elle est encore à l'œuvre dans les prétoires mais aussi dans la presse, et dans un pays comme la France qui héberge de nombreux Rwandais accusés de génocide il a fallu réformer la loi sur la presse pour que la négation soit un délit que l'on peut poursuivre devant les tribunaux. Il a fallu aussi attendre 2019 pour que le parquet français enquête de son propre chef sur les Rwandais suspectés de génocide se trouvant sur son sol... Chatain attendait avec nous que cela soit aussi le cas pour les Français également suspectés de complicité de ce crime. « *S'il n'y avait pas eu avant les canons français, les massacres de 1994 n'auraient pu avoir lieu* », écrit-il déjà dans *L'Humanité* du 7 septembre. Le génocide était soigneusement programmé. Les représentants de la France au Rwanda et les « hommes de l'Elysée » ont refusé de voir ou de tirer des conséquences de l'évidence, répétait-il depuis vingt-cinq ans.

En 2014, il s'élève contre « *le négationnisme, une constante française* », titre de son article publié en décembre 2014 dans la revue *Les Temps modernes*. Il a déposé aux archives de la Seine-Saint-Denis ses centaines de négatifs, photos réalisées au Rwanda et utilisées récemment par le Mémorial de la Shoah pour son exposition sur les génocides.

En 2016, il est appelé à déposer en tant que témoin de contexte devant la Cour d'as-



J. Chatain avec deux soldats du FPR sur le pont Rusumo au Rwanda en mai 1994.

sises de Paris lors du procès de l'ancien bourgmestre de Kabarondo, Tito Barahira et de son successeur Octavien Ngenzi.

Les reportages de Jean Chatain étaient emprunts de retenue et d'empathie pour les victimes. Il s'exprimait avec des mots sans affectation, sans artifice de style. On peut relire certains de ses « papiers » dans son livre *Paysage après le génocide* (Ed. Le Temps des Cerises, 2007). Et les éditions Izuba s'apprentent à publier une compilation de ses articles sous le titre *Nuit et brouillard sur le Rwanda*.

Laurence Davidowicz

JOURNALISTE INTÈGRE

Après le génocide des Tutsi au Rwanda, Jean Chatain a continué à couvrir, jusqu'à la fin de sa carrière, l'actualité de la politique africaine de la France, mais aussi les résistances françaises et africaines à cette dernière, et les luttes pour une réelle indépendance. Contrairement à certains de ses collègues d'autres médias, il n'a jamais trouvé de circonstances atténuantes aux dictatures soutenues par la France et son indignation n'a jamais été ni sélective ni fonction de la direction du vent que soufflait le quai d'Orsay à l'oreille de certains. Un exemple parmi d'autres : en novembre 2014, alors que toute la presse

française n'a d'yeux que pour le sort des ressortissants français obligés de quitter la Côte d'Ivoire, et que nombre de journalistes relaient sans sourciller les mensonges de l'armée française, Jean Chatain fut le premier à s'intéresser aux « *témoignages venant d'Abidjan et de Yamoussoukro [qui] s'accumulent, concernant le caractère massif et aveugle de la répression par les soldats de "Licorne"* » (*L'Humanité*, 11/11/04) et le seul à publier ensuite un article entièrement consacré aux victimes ivoiriennes des militaires français (*L'Humanité*, 13/11/04).

DÉNI DE DÉMOCRATIE L'ACCÈS AUX ARCHIVES VERROUILLÉ

Un décret signé du Premier ministre et une procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme viennent de souligner comment le gouvernement français empêche ses citoyens de contrôler la façon dont il prend ses décisions. Un verrouillage qui a des conséquences dans de nombreux dossiers français.

Les archives d'un gouvernement permettent aux citoyens, aux élus et aux historiens, etc, de savoir comment et pourquoi les décisions sont prises. Le secret défense, qui existe actuellement en trois niveaux de classification (confidentiel défense ; secret défense ; très secret défense), permet de protéger une archive des regards curieux, même si cela ne concerne pas du tout la défense nationale. Ainsi, actuellement seize ministères peuvent y recourir, jusqu'à ceux de la Culture, de l'Agriculture ou des Sports. Puisqu'un fonctionnaire qui ne protège pas un secret peut être sanctionné, on classe à tour de bras.

En 2008, les parlementaires ont réussi à se mettre d'accord autour d'une loi sur les archives qui permettait une transparence raisonnable, avec quelques exceptions. En 2011, le gouvernement est revenu dessus, avec un simple arrêté qui en pratique se place au-dessus de la loi. Cette « instruction générale interministérielle » prescrit entre autres que, pour les documents classifiés, il n'y a pas de déclassification automatique au bout d'un délai donné : un par un, chaque document doit faire l'objet d'une décision politique puis d'une annotation manuelle. Le résultat est que les déclassifications engorgent les services d'archives et se font au compte-goutte, de l'ordre de 6 000 par an, et portent sur une part minime des cinq millions de documents classifiés.

Le collectif « Secret défense, un enjeu démocratique » (dont fait partie Survie), constitué autour d'affaires judiciaires dans lesquelles la recherche de la vérité est entravée à cause du secret défense, tente d'alerter sur cet état de fait. On savait qu'il y avait en préparation un décret pour faire disparaître le niveau « confidentiel défense » et ne garder que deux niveaux. L'idée était d'harmoniser la législation en ce domaine avec d'autres pays pour favoriser les échanges. On espérait que ce décret mettrait fin à la classification des documents peu sensibles, en échange d'un durcissement de la classification pour les documents réellement sensibles.

Or ce décret est sorti le 2 décembre 2019, et il s'agit d'un simple glissement des noms,

en gardant trois niveaux. En effet, son Article 11 précise qu'à compter du 1er juillet 2021, les informations et supports émis avant cette date, qui étaient classifiés au niveau « confidentiel », sont désormais traités et protégés au niveau « secret ». Ce qui était « secret » est traité comme « très secret ». Ce qui était déjà « très secret » est traité comme « très secret faisant l'objet d'une classification spéciale ».

Ce décret durcit la possibilité d'accès aux archives sensibles, sans la simplification attendue en contrepartie. Il va même encore engendrer plus de complexité et de confusion, car les documents antérieurs vont garder leur tampon original. Faudra-t-il garder en tête pendant des décennies que la signification d'un tampon n'est pas la même selon qu'il a été apposé avant ou après 2021 ?

Ainsi les simples citoyens, les chercheurs, les tribunaux, pour élucider des affaires sensibles impliquant l'Etat, auront de plus en plus de difficultés à établir la vérité des faits. Il y a de quoi s'inquiéter. Une véritable démocratie ne peut pas se bâtir sans affronter la vérité sur les périodes troubles de son passé.

Mais il y a plus. En avril 2015, le président Hollande, tentant d'éteindre les polémiques sur l'implication française dans le génocide des Tutsis du Rwanda, a promis de déclasser les archives de François Mitterrand sur cette période, afin qu'elles soient ouvertes aux chercheurs avant la fin 2016.

Même après la levée du premier verrou que constitue le secret défense, il en subsiste un deuxième, qui est l'autorisation donnée par l'émetteur de l'archive. Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ont instauré une pratique selon laquelle leurs archives sont, jusqu'à vingt-cinq ans après leur décès, soumises à l'autorisation d'une personne qu'ils ont choisie. Dans le cas de ces archives présidentielles, le deuxième verrou est donc confié à une personne privée dépourvue de tout rôle officiel. Le législateur de 2008, tout en soulignant que cette pratique était illégale et non souhaitable, l'a tolérée à titre rétroactif pour ces deux présidents-ci.

Ainsi, en dépit de la volonté du président Hollande et du feu vert donné par toutes les instances compétentes, la mandataire de

François Mitterrand a refusé, de façon sélective et sans avoir à le justifier, des demandes d'accès aux archives en question. Il n'y a aucun recours possible en France. J'ai même tenté de saisir le Conseil constitutionnel pour contester la tolérance rétroactive de la loi de 2008. Mais ce Conseil a rejeté ma demande sur des motifs plus politiques que juridiques, privilégiant le secret des gouvernants et anciens gouvernants, au détriment des droits des gouvernés (communiqué de Survie du 15/09/2017). Faut-il rappeler que ces « sages » sont nommés par des responsables politiques et que plusieurs d'entre eux sont d'anciens gouvernants ?

Je n'ai pas eu d'autre choix que de saisir la CEDH il y a deux ans, le 14 décembre 2017. Le but est qu'elle constate que la loi française m'empêche de m'informer sur ce que les autorités de mon pays ont fait en mon nom, et viole par conséquent la Convention européenne des droits de l'Homme.

Pour faire la lumière sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis, le président Macron, le 5 avril 2019, a annoncé la création d'une commission d'historiens qu'il a choisis et habilités à consulter toutes les archives françaises de la période. Il reconnaît ainsi implicitement que la promesse de François Hollande en 2015 n'a pas été tenue, puisque les chercheurs et familles de victimes n'ont toujours pas accès aux informations nécessaires au débat, et il opère un recul par rapport à cette promesse. En effet, en sélectionnant lui-même quelques historiens, il ne satisfait pas les conditions nécessaires à un débat public.

La Cour européenne a demandé au gouvernement français de fournir ses arguments avant fin octobre 2019. Le gouvernement a confirmé sa volonté de maintenir la situation actuelle. La Cour nous a alors donné jusqu'au 16 décembre 2019 pour répondre. Maître Spinosi, qui plaide cette affaire avec détermination, a fait valoir en quoi elle est un enjeu pour notre démocratie. Nous attendons avec confiance la décision des juges européens, et nous maintenons nos efforts pour aboutir à plus de transparence.

François Graner

GÉNOCIDE DES TUTSIS JUSTICE EN BELGIQUE

Fabien Neretse, alias Fabien Nsabimana, a été condamné le 20 décembre 2019 au terme d'une procédure qui aura duré plus de vingt ans !

Condamné pour « crime de génocide » et « crimes de guerre et homicides intentionnels à Kigali et à Mataba » à une peine de 25 ans de détention, cet ancien haut fonctionnaire rwandais âgé aujourd'hui de 71 ans est le premier à être ainsi condamné grâce à l'évolution du droit belge. En effet, la qualification de « crime de génocide » n'avait pas pu être retenue lors des quatre premiers procès de génocidaires rwandais organisés à Bruxelles, en 2001, 2005, 2007 et 2009. A ces audiences d'assises, huit personnes au total avaient été condamnées pour « crimes de guerre et de droit international liés au génocide de 1994 ».

Avancée juridique

La comparution aux assises de Neretse est en bonne partie due à la détermination de Martine Beckers, une Belge dont la sœur, le beau-frère tutsi et la nièce de 20 ans ont été abattus le 9 avril 1994 à Kigali avec des voisins tutsis. Il était un de leurs voisins dans la capitale rwandaise. Selon l'accusation, il a fait intervenir des hommes armés pour empêcher ces onze personnes de se mettre à l'abri alors que les massacres avaient commencé. Dès l'été 1994, Martine Beckers avait déposé plainte auprès de la police fédérale belge. Avec l'aide de témoins rwandais et de militants des droits de l'homme, elle est parvenue à remonter le fil des responsabilités présumées.

Dans ce procès, les « crimes de guerre » reprochés à Fabien Neretse sont les meurtres de treize civils identifiés, commis entre avril et juillet 1994 au Rwanda : onze à Kigali et deux dans des zones rurales loin de la capitale. Quant à l'accusation de « crime de génocide », elle recouvre le fait de s'en être pris à un nombre indéterminé de personnes au nom de la volonté de « détruire » le groupe ethnique tutsi.

Le procureur fédéral a assuré que le crime est établi par la participation de Fabien Neretse à des réunions publiques appelant à attaquer les Tutsis, et par le fait d'avoir fourni des armes à des miliciens extrémistes hutus.

Impuni en France

En France une première plainte avait été déposée en 2000 mais classée sans suite par défaut de présence de Neretse sur le territoire français. Ce dernier avait été retrouvé à Angoulême par le CPRC (Collectif des parties civiles pour le Rwanda) qui déposait une seconde plainte en 2008, rejoint par d'autres parties civiles. Son



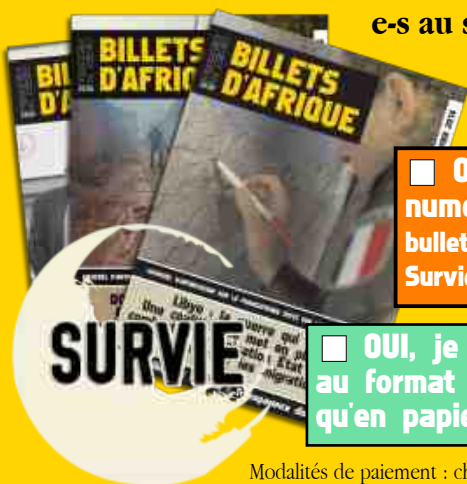
Depuis 2015, ce collectif, qui regroupe des rescapés ou descendants de victimes de plusieurs génocides se mobilise notamment contre l'impunité des génocidaires en Belgique. belgecollectif@gmail.com

dossier avait alors été transféré au Pôle d'instruction génocide et crimes contre l'Humanité. Le 30 août 2011, il avait été arrêté en France, où il avait refait sa vie professionnelle et bénéficiait du statut de réfugié. L'accusé n'a effectué que quelques mois de détention provisoire avant d'être extradé vers la Belgique. Déféré devant la Cour d'Assises de Bruxelles en octobre 2017, son procès a enfin commencé le 4 novembre 2019 à la Cour d'assises de Bruxelles (finalement disjoint de celui d'Ernest Gakwaya et Emmanuel Nkunzumimye programmé en 2020).

Laurence Dawidowicz

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €